



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Rév.: **B**  
 Page : **1 de 4**  
 Date : **25/01/07**

## I. IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM COMMERCIAL (sur l'étiquette) : LATICRETE SUPERCAP SC500

FAMILLE CHIMIQUE : Mélange de ciment Portland

NOM DU FABRICANT : LATICRETE SUPERCAP LLC  
 1 Laticrete Park, N.  
 Bethany, CT 06524-3423, États-Unis

Numéro de téléphone d'information : (1) 866 704-2247 ou site Web : [laticretesupercap.com](http://laticretesupercap.com)

Date de préparation ou de révision : 11/2012 Nom du préparateur : S.B. Fine

## II. INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOMS CHIMIQUES	NUMÉROS CAS	%	ACGIH VLE	OSHA PEL	AUTRE (PRÉCISER)
Ciment fondu	65997-16-2	17-25	10 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup>	
Ciment Portland	65997-15-1	5-15	10 mg/m <sup>3</sup>	50 000 000 particules/pi <sup>3</sup>	
Sulfate de calcium	7778-18-9	10-20	10 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup>	
Cendres volantes	68131-74-8	45-55	S.O.	S.O.	
Carbonate de lithium	554-13-2	0.1-0.3	10 mg/m <sup>3</sup>	50 mppcf	

**S.O. = Sans objet ou non disponible**

## III. RISQUES POUR LA SANTÉ

(Effets à long terme possibles) Bronchite chronique, possible silicose ou cancer en cas d'exposition supérieure aux limites admissibles pendant une durée prolongée. L'exposition à plus de 5 mg/m<sup>3</sup> sans protection peut causer des déficiences congénitales chez les femmes enceintes.

(Effets aigus)

Inhalation : irritation du nez et de la gorge, les doses importantes peuvent provoquer des tremblements ou des nausées. Peut causer des lésions aux muqueuses et aux voies respiratoires.

Contact cutané ou oculaire : peut provoquer une irritation ou des brûlures de la peau et des yeux

Absorption cutanée : non susceptible de se produire

Ingestion : irritation de la gorge, nausées, l'inhalation ou l'ingestion de doses importantes (plus de 500 mg/kg de poids corporel) peuvent provoquer des tremblements ou des nausées

	Formulaire	<b>F 7.3.29</b>
	<b>FICHE SIGNALÉTIQUE</b>	Rév.: <b>B</b> Page : <b>2 de 4</b> Date : <b>25/01/07</b>

AGENT CANCÉROGÈNE PRÉSUMÉ :

NON : les ingrédients de ce produit ne figurent pas sur les listes ci-dessous.

OUI :  OSHA fédérale  NTP  CIRC

-----IV. PREMIERS SOINS : PROCÉDURES EN CAS D'URGENCE-----

Contact oculaire : irriguer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact cutané : laver la zone affectée à l'eau courante ou sous la douche. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation : amener la victime à l'air frais. Le cas échéant, obtenir des soins médicaux.

Ingestion : obtenir des soins médicaux immédiats.

----- V. INCENDIE ET EXPLOSION -----

Point d'éclair (méthode) : S.O.

Température d'auto-inflammation, °C (°F) : S.O.

Limites d'inflammabilité dans l'air, % volume : S.O. Inférieure (LIE) Supérieure (LSE)

Moyens d'extinction des incendies :

jet d'eau  dioxyde de carbone  autre :  
 mousse  poudre chimique

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : porter un appareil respiratoire autonome à pression positive.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : ce produit ne brûle pas. Employer des techniques adaptées pour lutter contre le feu environnant.

----- VI. DISPERSION ACCIDENTELLE, FUITE ET ÉLIMINATION -----

Procédures d'intervention en cas de dispersions accidentelles (inclure les mesures de protection du personnel) : utiliser des masques à poussière, lunettes de sécurité et vêtements à manches longues; éviter de produire de la poussière. Ramasser le produit à l'aspirateur ou à la pelle et le placer dans un récipient fermé.

Préparation des déchets pour l'élimination (types de récipients, neutralisation, etc.) : S.O.

REMARQUE : éliminer tous les déchets en conformité avec les réglementations fédérales, provinciales et locales.

-----VII. Manipulation et entreposage-----

Porter un masque à poussière, des lunettes de sécurité et des vêtements à manches longues lors de la manipulation. Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé.

**FICHE SIGNALÉTIQUE**Rév.: **B**  
Page : **3 de 4**  
Date : **25/01/07**

## ----- VIII. Contrôle de l'exposition et protection individuelle -----

Ventilation et mécanismes techniques : normaux

Protection respiratoire (type) : masques à poussière homologués NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées.

Protection des yeux (type) : lunettes de sécurité ou à coques

Gants (préciser la matière) : gants imperméables

Autres vêtements et équipements : vêtements à manches longues

Pratiques de travail, pratiques d'hygiène : bon entretien normal des locaux

Autres exigences de manipulation et d'entreposage : S.O.

Mesures de protection durant l'entretien de matériel contaminé : voir ci-dessus

## ----- IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES -----

Densité de vapeur (air=1) : S.O.

Point ou plage de fusion, °C (°F) : S.O.

Densité : S.O.

Point ou plage d'ébullition, °C (°F) : S.O.

Solubilité dans l'eau : insoluble

Taux d'évaporation : S.O.

Pression de vapeur, mmHg à 20 °C : S.O.

Aspect et odeur : poudre grise inodore

COMMENT DÉTECTER CETTE SUBSTANCE (caractéristiques de détection de la substance en tant que gaz, vapeur, poussière ou brouillard) : S.O.

## ----- X. RÉACTIVITÉ -----

Stabilité :   x   Stable        Instable

Conditions à éviter : l'entrée en contact avec des acides.

Incompatibilités (matériaux à éviter) : l'entrée en contact avec des acides.

Produits de décomposition dangereux (y compris produits de combustion) :

Polymérisation dangereuse :        peut se produire   x   ne se produit pas

Conditions à éviter : aucune connue

**FICHE SIGNALÉTIQUE**Rév.: B  
Page : 4 de 4  
Date : 25/01/07

## -----XI. Informations toxicologiques-----

S.O.

## -----XII. Informations écologiques-----

S.O.

## -----XIII. Informations relatives à l'élimination-----

Éliminer en conformité avec les réglementations locales, provinciales et fédérales. Le produit dispersé accidentellement peut être récupéré et réutilisé.

## -----XIV. Informations relatives au transport-----

Produit non soumis aux règlements.

## -----XV. Informations réglementaires-----

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire des substances chimiques TSCA de l'*United States Environmental Protection Agency* (EPA).

SIMDUT : classe D.2.

Ce produit contient une substance chimique déclarée responsable de cancers ou d'effets nocifs sur l'appareil reproducteur par l'État de la Californie.

## -----XVI. Autres informations-----

Ces renseignements sont fournis sans aucune forme de garantie, d'assertion, d'induction ou de licence. Ils sont, cependant, basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit ou tirés de sources que nous présumons exactes.